

**Intervention de Pierre- Alain Muet à l'Assemblée nationale
Première séance du mardi 14 juin**

**Projet de loi de finances rectificative pour 2011
Extrait du compte rendu intégral**

Vote solennel

M. le président. L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote, par scrutin public, sur l'ensemble du projet de loi de finances rectificative pour 2011 (n^{os} 3406, 3503, 3501).

Explications de vote

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Pierre-Alain Muet, pour le groupe SRC.

M. Pierre-Alain Muet. Monsieur le président, mes chers collègues, en 2007, la majorité a commencé la législature par une réforme, le bouclier fiscal, en expliquant à longueur de discours qu'il fallait éviter qu'un contribuable travaille plus d'un jour sur deux pour l'État. Depuis, nous avons tous pu vérifier qu'il était impossible d'atteindre la limite de ce bouclier avec les seuls revenus du travail et qu'en réalité, ce dispositif concernait presque uniquement les 10 000 redevables de l'ISF dont le patrimoine s'élève à plusieurs millions d'euros.

À un moment où les revenus du patrimoine explosent, où les salaires stagnent, où un quart des salariés connaît une baisse de pouvoir d'achat, où la fiscalité pèse deux fois plus sur le travail que sur le capital, la seule réforme juste de la fiscalité du patrimoine aurait consisté en la suppression pure et simple du bouclier fiscal, dont il a été démontré qu'il ne servait qu'à exonérer les plus fortunés de tout effort de solidarité sans le moindre impact sur l'exil fiscal.

Or vous profitez de la suppression du bouclier, dont le coût s'élevait à 700 millions d'euros, pour faire un nouveau cadeau fiscal aux plus fortunés de nos concitoyens : 2 milliards d'euros au bénéfice de 560 000 Français dont le patrimoine est égal ou supérieur au million d'euros, soit près de 2 % de la population, alors que la moitié des Français a un patrimoine inférieur à 100 000 euros.

Sur ces 560 000 contribuables, les 10 000 bénéficiaires du bouclier fiscal ne perdront rien ou pas grand-chose, car ils bénéficieront de la baisse de l'ISF. Quant aux 550 000 restants, ils bénéficieront de la suppression de l'ISF ou de sa réduction. Et ce cadeau ne porte pas sur des petites sommes : pour certains, elles peuvent se compter en plusieurs centaines de milliers d'euros, voire en millions.

Prendre prétexte de l'injustice réelle du bouclier fiscal pour se montrer deux fois plus injuste en faisant un chèque deux fois plus élevé aux plus riches de nos concitoyens est tout simplement indécent.

M. Philippe Vigier. On ne fait pas de chèque !

M. Pierre-Alain Muet. Que dire de ce qui a été ajouté au texte en cours de débat ? Ainsi votre majorité a-t-elle accordé aux plus fortunés de nos concitoyens un allègement de 300 euros par enfant au lieu de 150. 300 euros, soit le montant de l'allocation de rentrée scolaire, ou encore près

d'un mois de RSA socle !

Il y a pire : en 2012, certains bénéficieront du chèque remis au titre du bouclier en même temps que de la baisse de l'ISF. Mais vous avez tellement honte de cette réforme que, au lieu de leur adresser directement ce chèque, vous allez autoriser les plus riches à autoliquider leur impôt, c'est-à-dire à déduire eux-mêmes de leur ISF le montant du chèque. C'est scandaleux !

Mes chers collègues, vous croyez que, grâce à cette réforme, vous en avez fini avec le bouclier fiscal. Mais ce chèque indécent de deux milliards que vous allez faire tous les ans aux plus riches, vous le traînez comme un boulet, jusqu'au jour – proche, je l'espère – où un gouvernement responsable rétablira la justice fiscale.

[M. Rémi Delatte](#). Espoir...

[M. Pierre-Alain Muet](#). Le groupe SRC votera évidemment contre cette réforme totalement injuste, inefficace et qui n'est même pas financée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)